

**PROJET DE
CONSTRUCTION
DE LA STATION
D'ÉPURATION
COMMUNAUTAIRE
À LA ROCHE-SUR-YON**



Projet de construction de la station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon

Réunion riverains // 27 mai 2024



Anne AUBIN-SICARD

Vice-présidente

La Roche-sur-Yon Agglomération

en charge de Transition écologique, biodiversité, eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations (GEMAPI)

Aurélie PICQUE

Animatrice – Modératrice de la réunion

Déroulé de la réunion

- ☐ Présentation du projet
- ☐ Zoom sur la concertation continue
- ☐ Temps d'échanges
- ☐ Conclusion

Les intervenants en tribune

- ❖ **Anne AUBIN-SICARD**, *Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération*
1ère adjointe de La Roche-sur-Yon
- ❖ **Thierry GANACHAUD**, *Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération*
Maire de Nesmy
- ❖ **Manuel GUIBERT**, *Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération*
Maire de Fougeré
- ❖ **Guy BATIOT**, *Conseiller communautaire La Roche-sur-Yon Agglomération*
- ❖ **Alexandra GABORIAU**, *Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération*
Maire de Thorigny
- ❖ **Jean-Charles BONNET**, *Groupeement Suez*
- ❖ **Christophe SIMON**, *AMO Cabinet MERLIN*

Présentation du projet

Les objectifs du projet

Pourquoi une nouvelle station ?

- Répondre au vieillissement des installations existantes
- Améliorer la qualité des rejets
- Adapter le dimensionnement aux besoins
- Garantir la continuité du service public de l'assainissement
- Anticiper les évolutions réglementaires
- Apporter une solution de gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'agglomération yonnaise

Les ambitions de La Roche-sur-Yon Agglomération

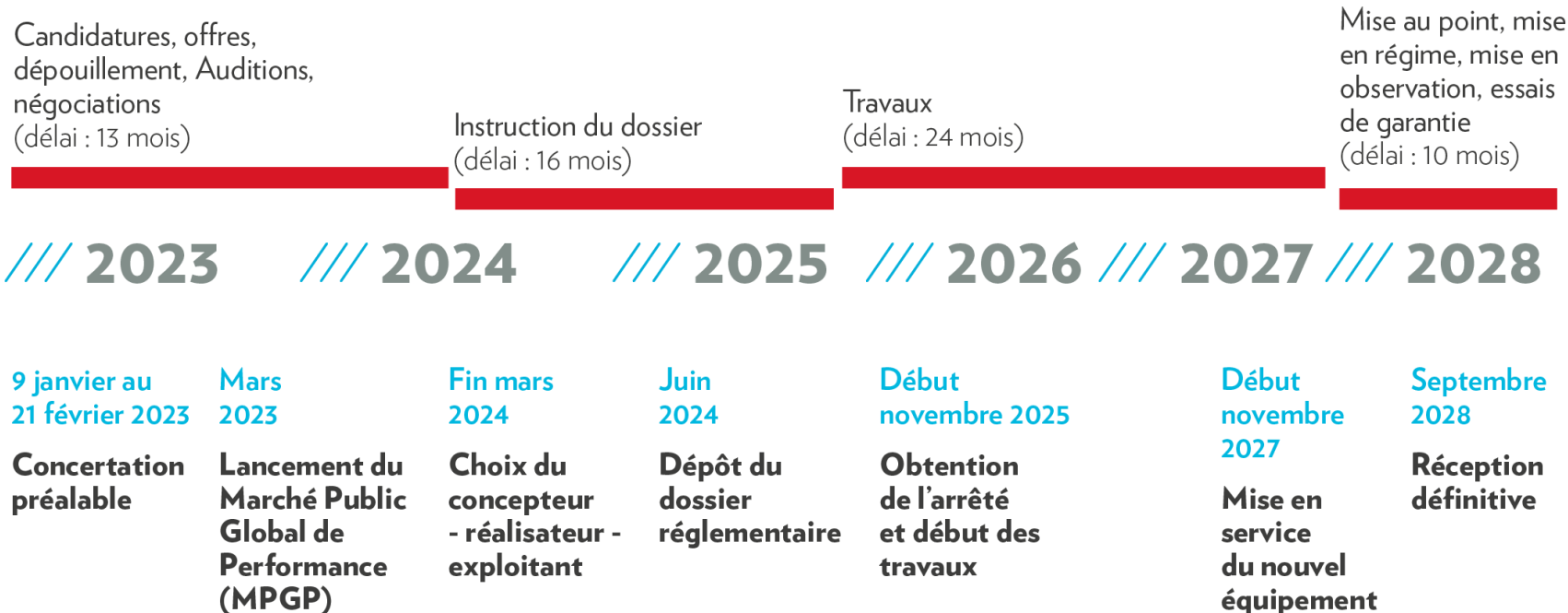
Disposer d'une installation :

- **Fiable** avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés
- **Evolutive et adaptable** aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire
- **Modulaire** permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants
- **Pédagogique**, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux: préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc.
- **Intégrée dans son environnement immédiat**

Marché : coût et financement

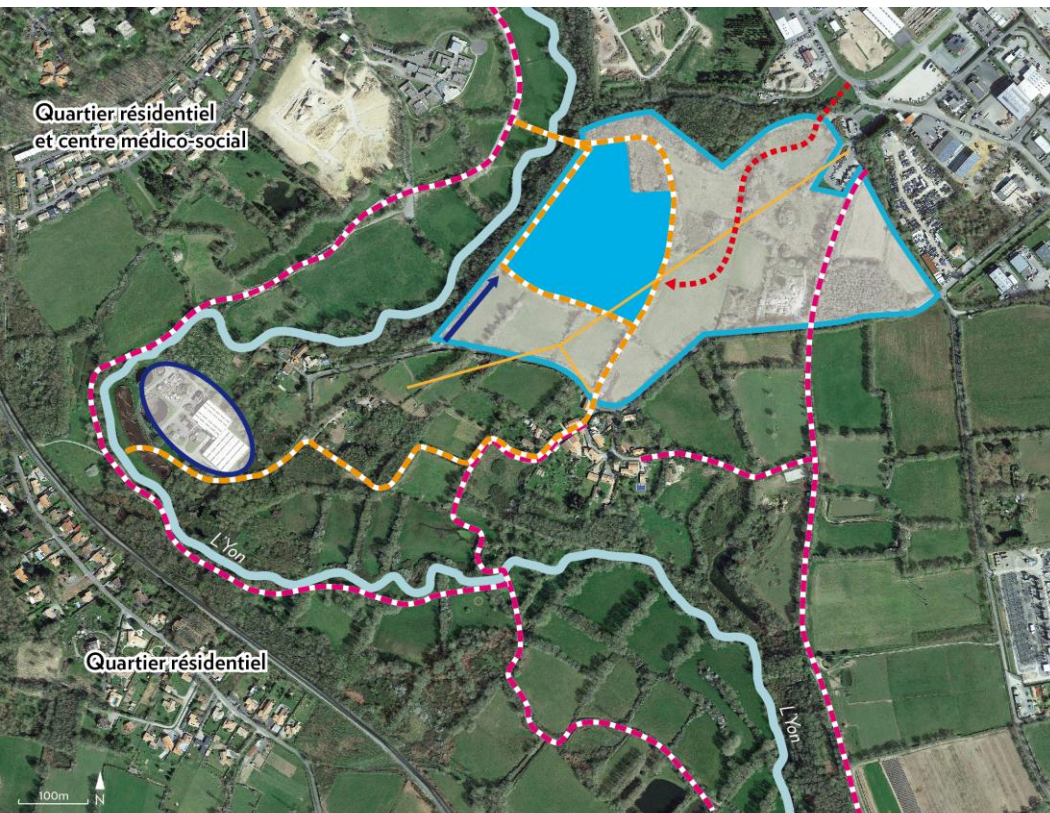
- Recours à un **marché public global de performance** (MPGP) pour la conception, la construction et l'exploitation
- **Groupement d'experts** : SUEZ, Eiffage Construction, SOGEA, Safege et Pelleau et Associés Architecte retenu
- Coût : **100 922 060 €** dont 79 980 100 € de travaux
- Sollicitation de **plusieurs partenaires financeurs** : l'Etat, l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région, le Département

Le calendrier



Localisation et organisation de l'installation

La zone et les accès retenus



À proximité de la station actuelle, à côté de la zone d'activité économique de Belle Place

A l'issue de la concertation préalable, La Roche-sur-Yon Agglomération a **"décidé de retenir l'accès nord par la rue Bunsen et de décaler l'accès pompier vers l'Ouest du parcellaire"** (engagements et enseignements du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable)

- Station d'épuration de Moulin Grimaud
- Zone d'étude pour la future station d'épuration
- Parcelles retenues

- Cheminement doux existant
- Cheminement pédagogique Au fil de l'eau
- Accès retenu
- Accès pompiers
- Ligne haute tension

Localisation : 2 sites distincts



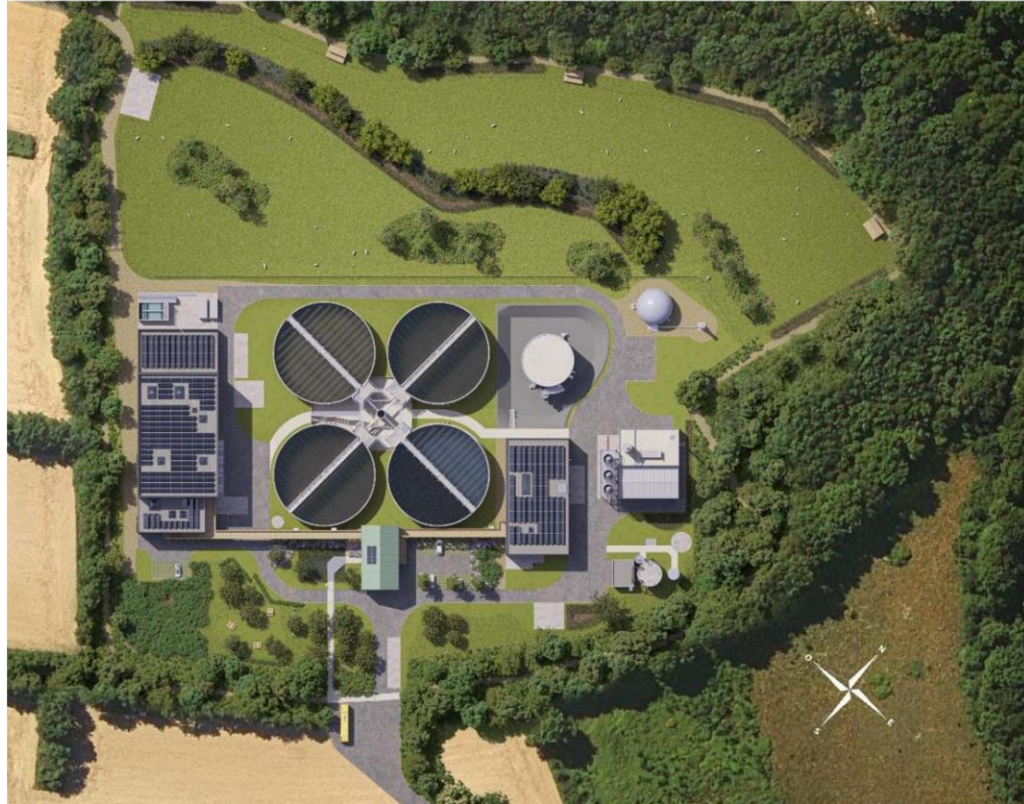
Organisation de l'installation

Maximiser les zones végétales

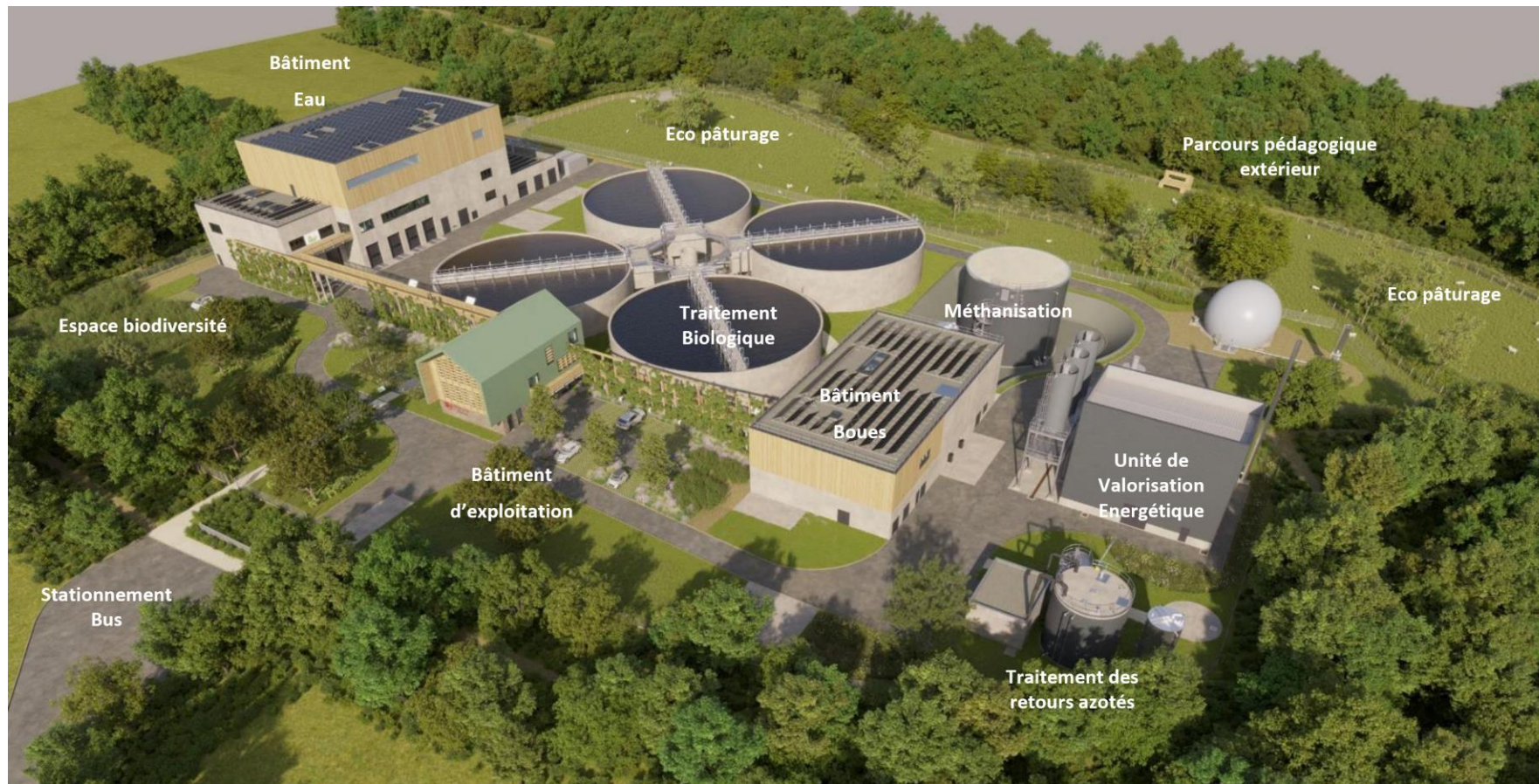
Espace
naturel

Zone
Technique

Espace
biodiversité

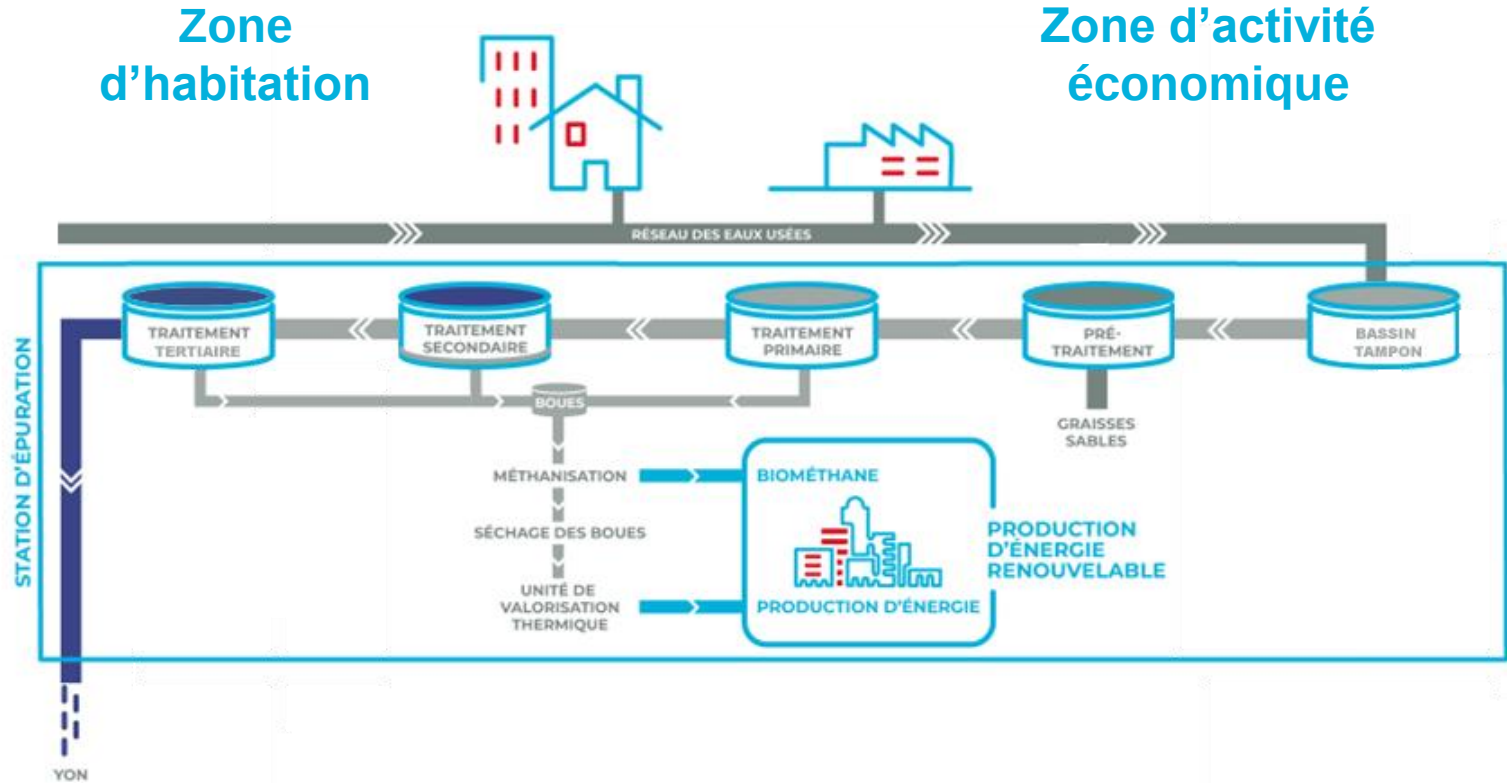


Organisation de l'installation



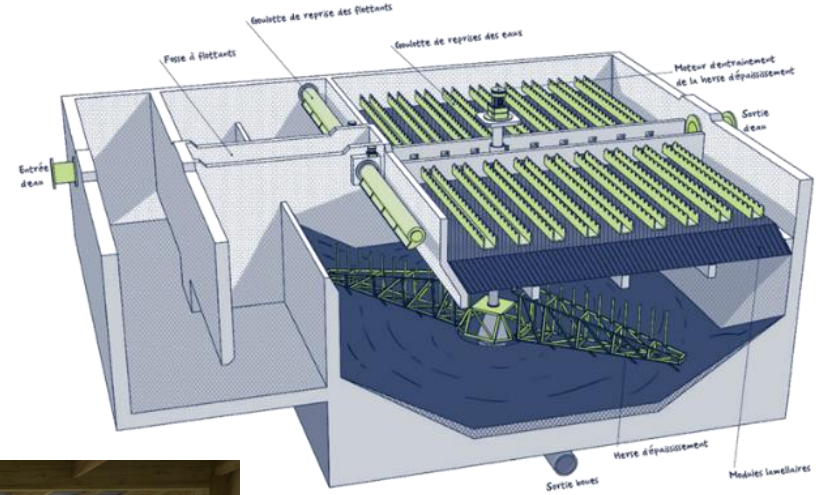
Les filières de traitement

Le fonctionnement de la future station



La filière Eau : pré-traitement et décantation primaire

Ouvrages confinés et désodorisés



Production de
Biogaz accrue

Pas de
Nuisances

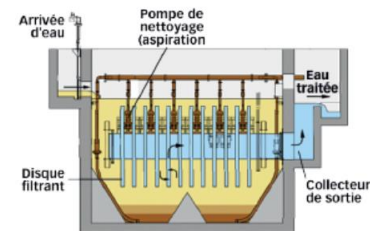
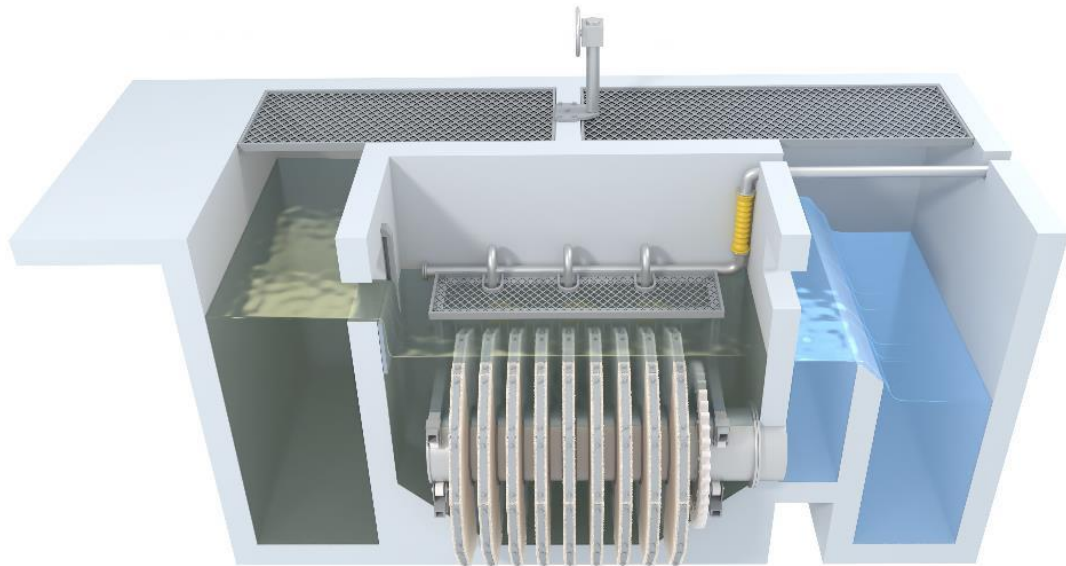
La filière Eau : traitement biologique



4 bassins de 4 340 m³



La filière Eau : filtration tertiaire



Garantie
phosphore
à 0.5 mg/L

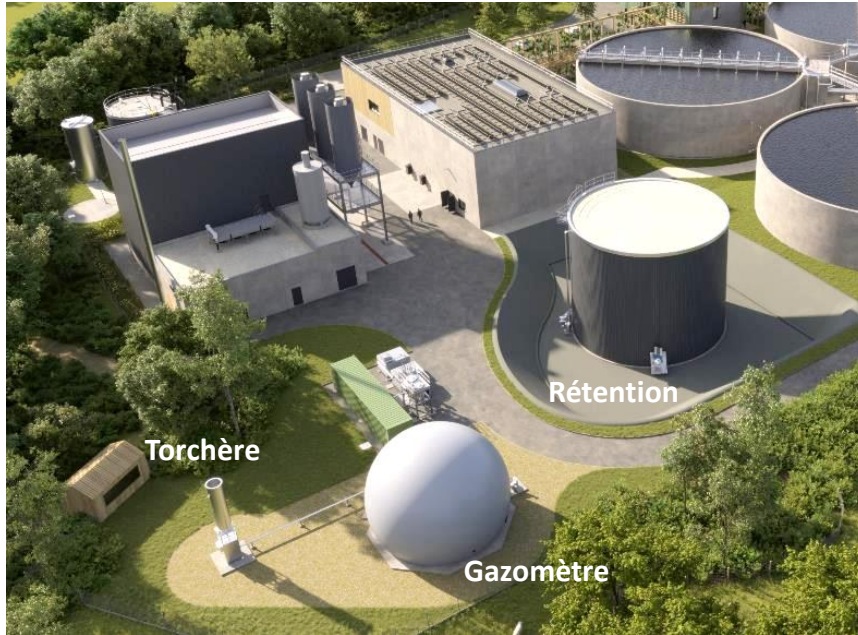
Garantie Matières
en suspension
au-delà
de la demande

Elimination de
90% des
microplastiques

Evolutif pour le
traitement des
micropolluants

Les filières de traitement des boues

La méthanisation

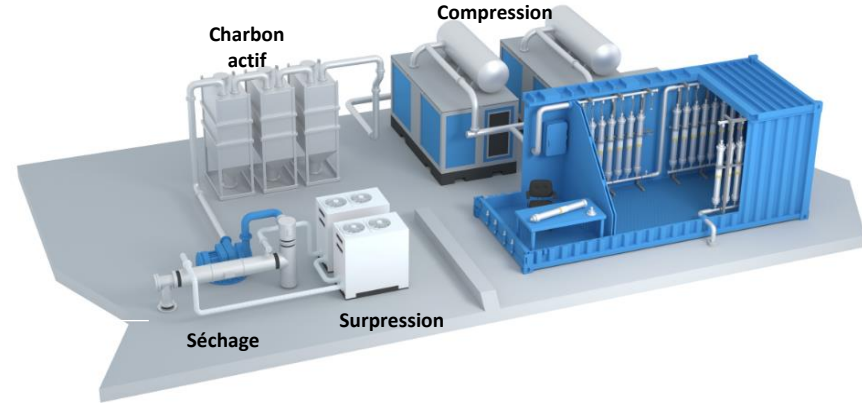


Méthaniseur : 2 300 m³

Gazomètre : 660 m³

Les filières de traitement des boues

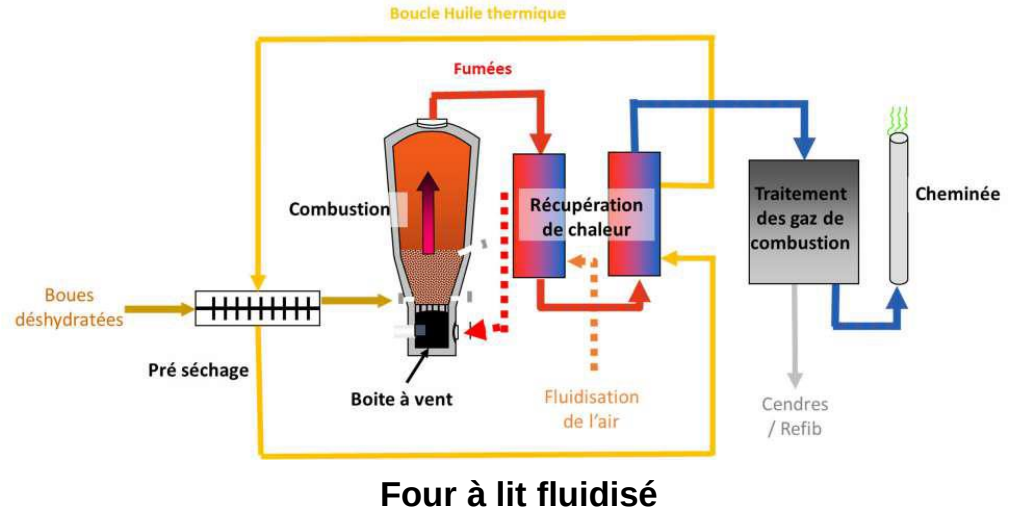
La production de biométhane



Capacité de production de biométhane : 120 Nm³/h
Environ 4 800 MWh / an injecté
(équivalent de 2 000 foyers)

Les filières de traitement des boues

L'unité de valorisation énergétique



Boues autothermiques*

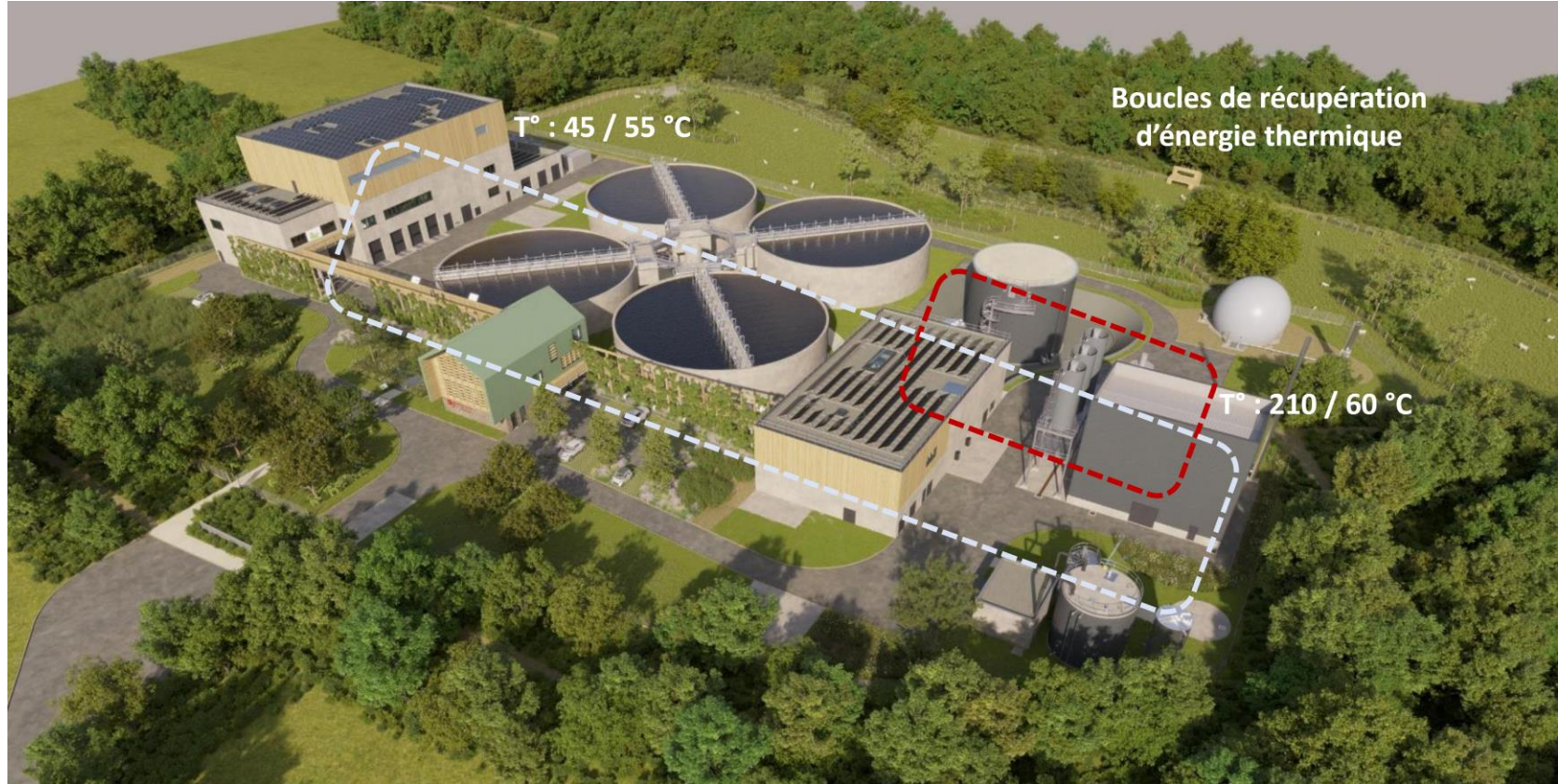
Traitement poussé des fumées au-delà de la réglementation

**Leur combustion ne nécessite pas d'apport d'énergie extérieure une fois que le four a démarré*

La performance énergétique

Les performances énergétiques

Récupérer - Produire



Les performances énergétiques

Récupérer - Produire



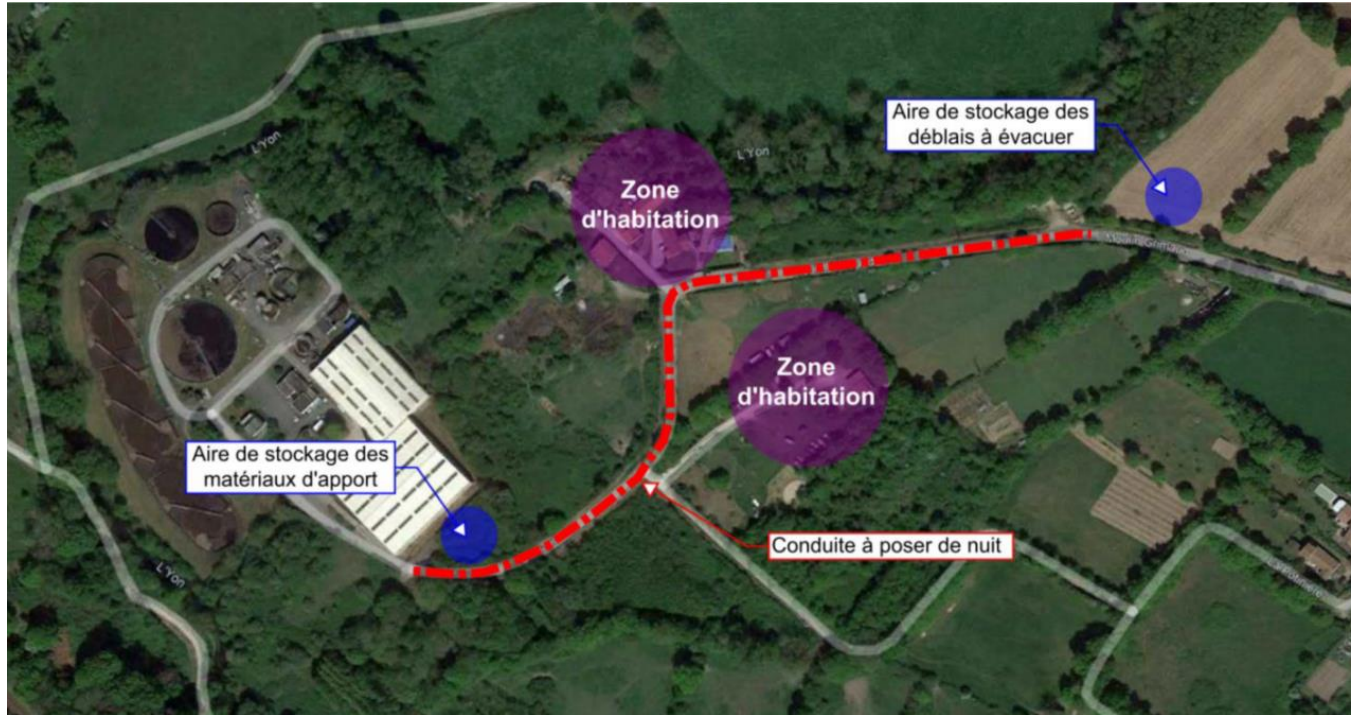
Équivalent à la consommation de 120 foyers

La gestion de la phase chantier

En phase chantier

- Une charte chantier
- Un dispositif de communication
- Limitation sonore à 85dB en limite de chantier (limite réglementaire)
- Respect de certains horaires de travail
- Entretien des voies d'accès
- Nettoyage des roues de véhicules avant leur arrivée sur la voie publique
- Choix d'engins et de matériels électriques plutôt que thermiques en fonction des possibilités

Travail de nuit



- Continuité d'accès aux habitations
- Durée estimée à 6 semaines
- Horaires de travail adaptés pour limiter la gêne vis-à-vis des riverains (17h30 – 01h30)
- Alarmes sonores remplacées par Flashs lumineux
- Aménagement d'aires de stockage isolées

Les impacts du projet

Les impacts sur la circulation routière en période d'exploitation

Approvisionnement
Réactifs



Evacuation des
sous-produits



Futur site

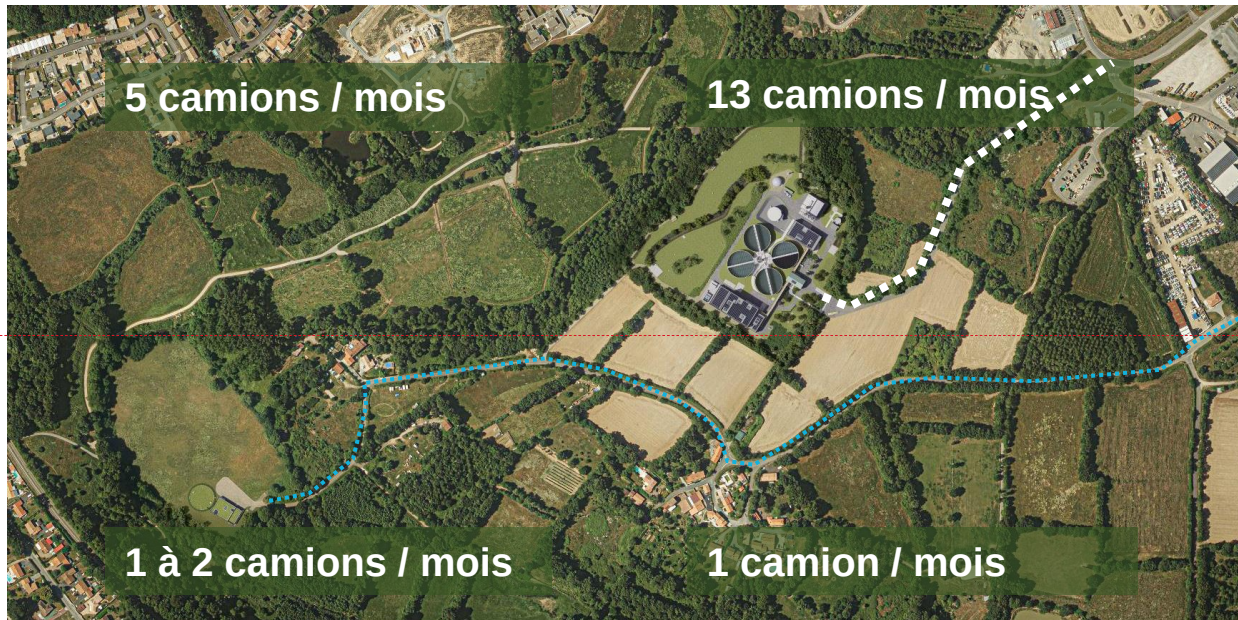
5 camions / mois

13 camions / mois

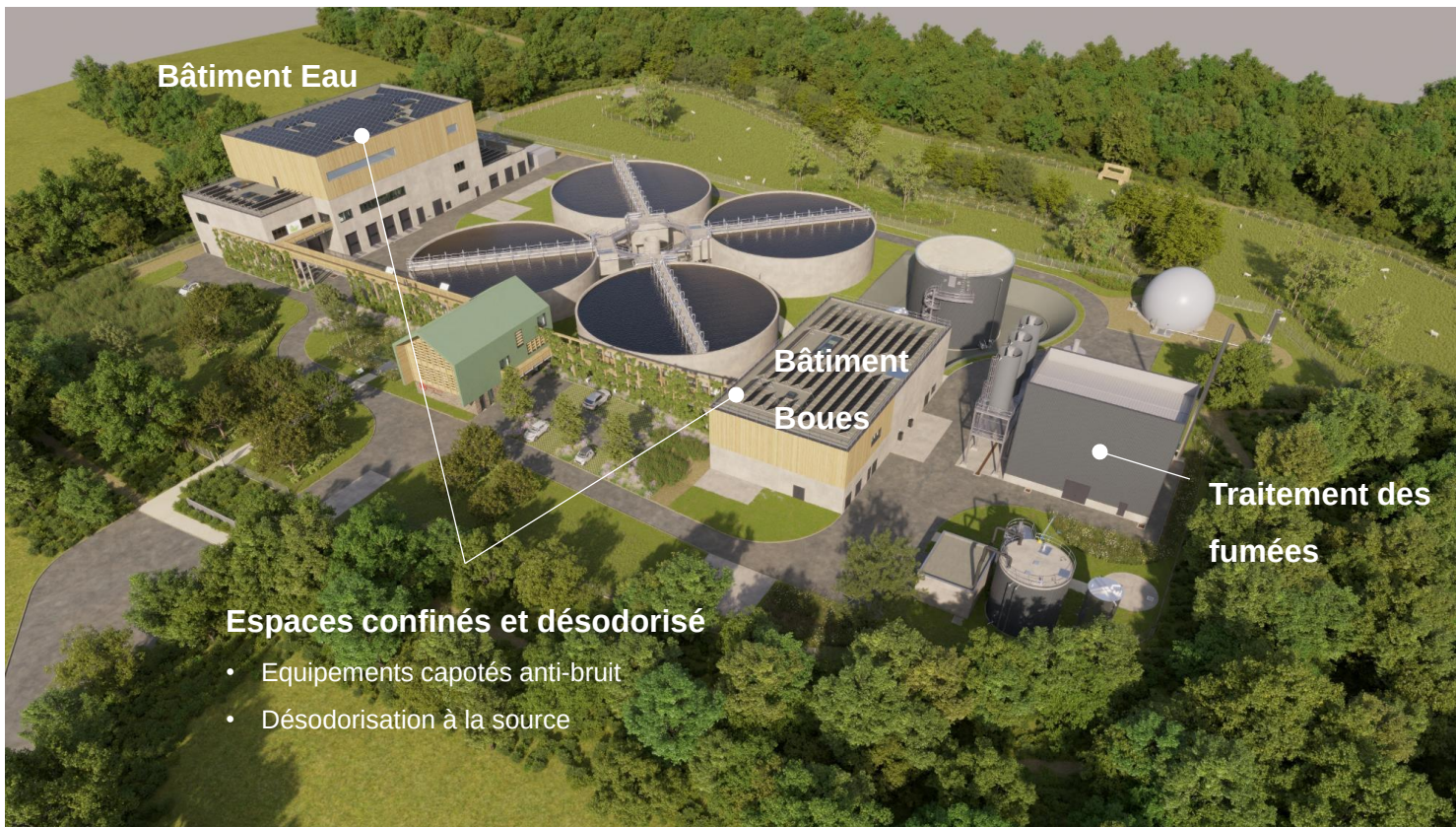
Site de transfert

1 à 2 camions / mois

1 camion / mois



La qualité de l'air et de l'environnement sonore





Une vitrine pédagogique au cœur de l'environnement

Architecture et Paysage



Architecture et Paysage



Architecture et Paysage

Rideau végétal



Plantations grimpantes rustiques: intégration par mimétisme
Ilot de fraîcheur
Développement de la biodiversité

Biodiversité

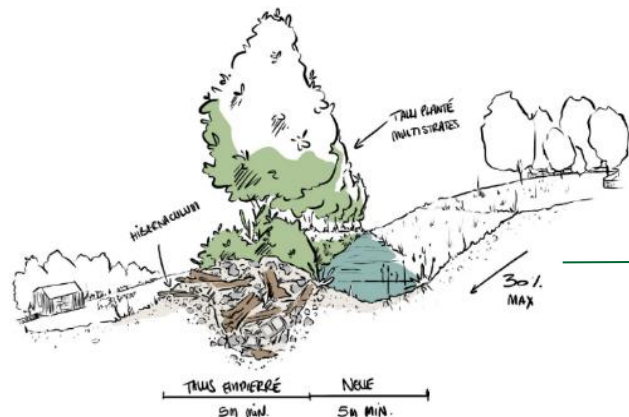


Palette végétale conforme aux préconisations du CAUE de Vendée « ambiance bocagère »



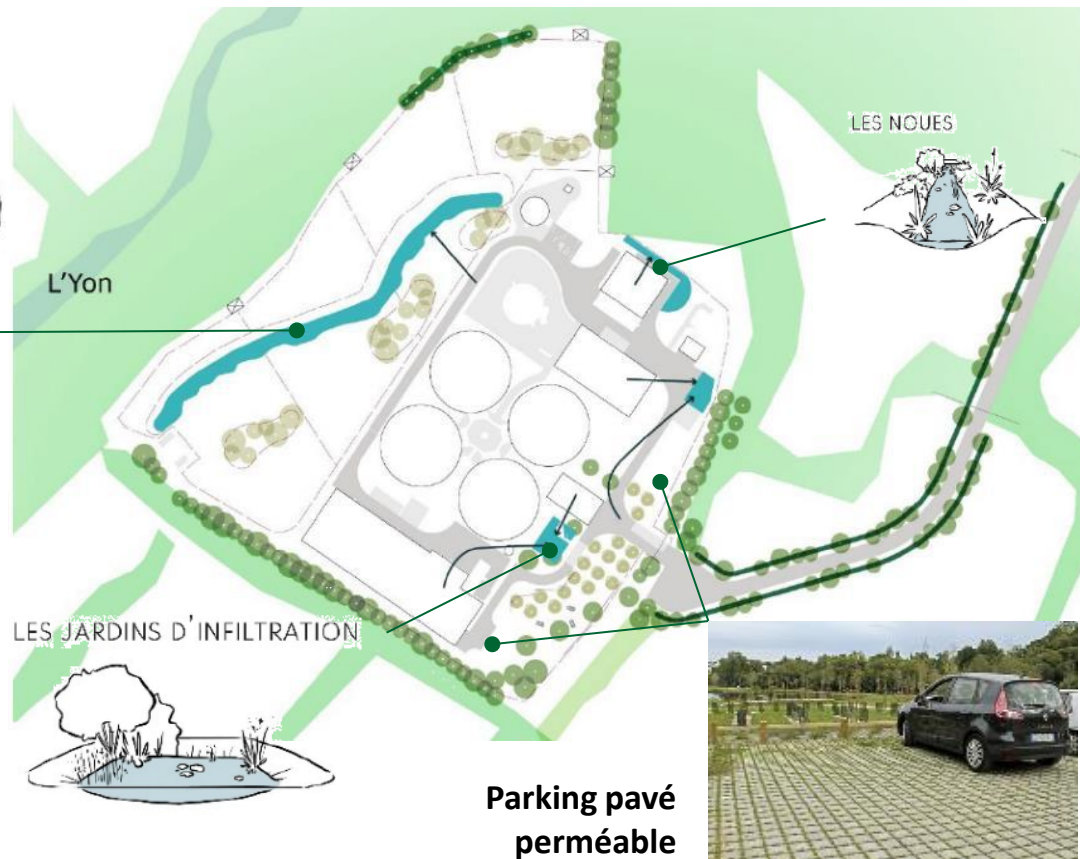
Passages pour petite faune

Gestion intégrée des eaux pluviales



Surface des parcelles : 46 230 m²

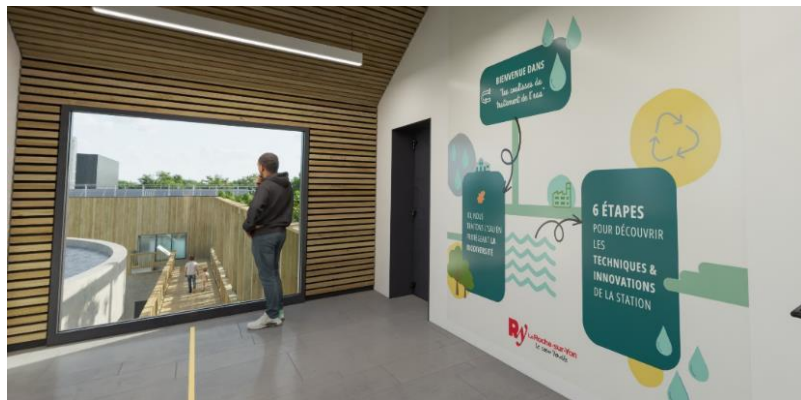
Plus de 65 %
de surface perméable



Vitrine pédagogique

Basculer d'un monde à l'autre.

Passer d'un univers naturel vers un autre
parallèle et nécessaire : celui d'une usine
complexe et innovante du traitement des
eaux usées



La concertation continue

Retour sur la concertation préalable

Du 9 janvier au 21 février 2023

- Sous l'égide de 2 garants désignés par la CNDP : Mireille AMAT et Serge QUENTIN
- Site internet : concertationstep.lrsya.fr
- Rapport des garants publié le 16 mars 2023
- Bilan du maître d'ouvrage publié le 16 mai 2023

La concertation en chiffres :

- 9 rencontres publiques
- 251 participants aux rencontres
- 56 contributions

Recommandations des garants dans leur bilan

1. Mettre en place un continuum de participation et d'information jusqu'à la phase de fin des travaux
2. Mettre en ligne le résultat de l'étude qui sera conduite pour passer en régie ou rester sur une exploitation par un acteur privé,
3. Mettre en place un élément relais d'informations qui peut se traduire par un numéro vert ou une ligne dédiée
4. Faire preuve d'initiative et de mettre en place une campagne de sensibilisation du public et industriels avec pour objectif de diminuer les quantités de micropolluants à la source (industriels, particuliers)
5. Mettre en place un comité de suivi jusqu'à la fin des travaux,
6. Associer le public dans le suivi de la qualité des fumées émanant de l'unité de valorisation énergétique

La concertation continue

Poursuite de l'information et du dialogue jusqu'à l'enquête publique

Objectifs :

- Répondre et donner suite aux engagements pris lors de la concertation préalable ;
- Maintenir le public informé de l'état d'avancement du projet (procédure d'autorisation, évolutions éventuelles, etc.) ;
- Approfondir certains sujets amorcés au cours de la concertation préalable.

Modalités

- Un comité de suivi
- Des rencontres publiques
- Le site internet au cœur du dispositif
(**concertationsteplrasya.fr**) : publication des études, formulaire de contact, invitation aux rencontres, actualités

Questions / Réponses

Conclusion

Prochains rendez-vous

- 11 juin 2024 : Réunion publique (salle des Anciennes Ecuries des Oudairies, La Roche-sur-Yon)

Merci de votre participation !

Bibliothèque

Qualité des rejets de l'eau traitée

Paramètre	Unité	Concentration maximale en moyenne 24h
DBO ₅	mg/L	8.....
DCO	mg/L	50.....
MES	mg/L	6.....
NGL	mg/L	10.....
NTK	mg/L	5.0.....
N-NH ₄ ⁺	mg/L	2.0.....
Pt	mg/L	0.5.....

Tableau 5 : Performances minimales exigées sur les effluents traités

Paramètre	Unité	Concentration maximale en moyenne 24h
DBO ₅	mg/L	8,0
DCO	mg/L	50
MES	mg/L	10
NGL	mg/L	10
NTK	mg/L	5,0
N-NH ₄ ⁺	mg/L	3,0
Pt	mg/L	0,5

Qualité des rejets atmosphériques

Traitement des fumées

Valeurs limites des émissions atmosphériques en mg/Nm ³ Sur gaz sec ramené à 11% de O ₂		
Poussières totales	10	Moyennes journalières
COT	10	
HC	6	
HF	1	
SO ₂	30	
NOx	120	
Cd + TI	0,05	Moyennes sur la période d'échantillonnage de 30 min au minimum et de 8 h au maximum
Hg	0,05	
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+ Mn+Ni+V	0,5	
Dioxines et furanes	0,06 ng/m ³	Moyennes sur la période d'échantillonnage de 6 h au minimum et de 8 h au maximum
CO	50	Moyennes journalières
N ₂ O	100 mg/Nm ³	Moyennes journalières

Tableau 13 : Performances minimales exigées sur le traitement des fumées

Valeurs limites des émissions atmosphériques en mg/Nm ³ Sur gaz sec ramené à 11% de O ₂		
Poussières totales	10	Moyennes journalières
COT	10	
HC	10	
HF	1	
SO ₂	50	
NOx	200	
Cd + TI	0,05	Moyennes sur la période d'échantillonnage de 30 min au minimum et de 8 h au maximum
Hg	0,05	
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+ Mn+Ni+V	0,5	
Dioxines et furanes	0,1 ng/m ³	Moyennes sur la période d'échantillonnage de 6 h au minimum et de 8 h au maximum
CO	50	Moyennes journalières

Etat des lieux de l'assainissement non collectif

- Hameaux de La Potinière et de Moulin Grimaud

Etat de la conformité de l'installation	Nombre d'installation
Installations conformes	8
Installation non conforme sans risque sanitaire	5
Installation non conforme avec risque sanitaire	1
Absence d'installation	1
Contrôle en cours	1

Le contexte

Une compétence assainissement exercée par La Roche-sur-Yon Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2010

- Organisation depuis le 1er janvier 2022 :
- Un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration Moulin Grimaud
- 2 marchés de prestation de service pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des autres stations d'épuration

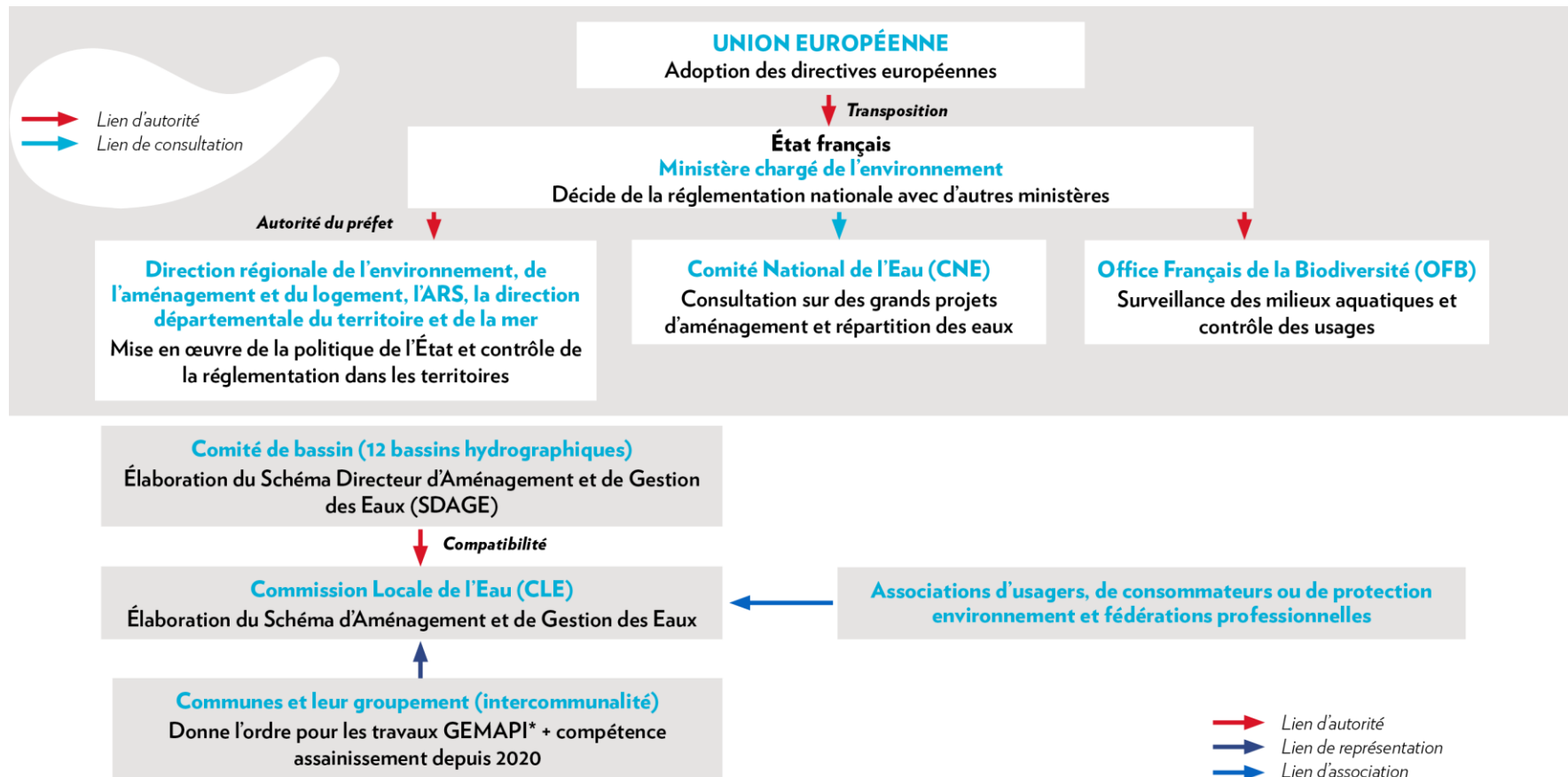


Le site actuel : la station d'épuration de Moulin-Grimaud



- La plus importante du territoire communautaire
- 1973 : mise en service des premiers ouvrages
- 83 300 équivalent habitant, soit environ 70% de la capacité épuratoire totale de l'agglomération
- Type de traitement : par boues activées
- Rejet des eaux épurées: dans l'Yon

Les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau



Le programme de travaux sur les réseaux

- Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées : 0,98% pour l'ensemble du territoire communautaire ; 1,41% pour la commune de La Roche-sur-Yon // taux moyen au niveau national en 2020 : 0,46%
- En 12 ans, près de 46km de réseau ont fait l'objet de renouvellement (ouverture de tranchée) ou de réhabilitation (chemisage par l'intérieur), soit 17% du réseau.



Le programme de travaux sur les réseaux

- Mise en œuvre de travaux afin de rendre accessible en permanence les réseaux eaux usées par une voie disposant d'une structure permettant le passage d'une hydrocureuse de 26 tonnes.
- En 2021, près de 2km de chemins le long de la vallée de l'Ornay et de l'Yon



Accessibilité Avant



Accessibilité Après travaux

Les raisons d'être du projet

Anticiper les évolutions réglementaires avec une station moderne et modulaire

- **Contribuer aux objectifs du PCAET** communautaire en matière de
 - Production d'énergie renouvelable (horizon 2030 et 2050) par la production de biogaz (production équivalente à 320 logements chauffés)
 - Réduction des gaz à effet de serre par une diminution du nombre de camions : 75 camions/mois aujourd'hui avec l'épandage à comparer demain avec les 3 camions/mois pour les résidus de boues.
- **Anticiper la future réglementation européenne** en matière de
 - Production d'énergie renouvelable (réserve foncière pour une future production)
 - Lutte contre la pollution des milieux (traitement poussé azote et phosphore)
 - Traitement des micro-polluants (modularité de la future station pour accueillir ce type de traitement)

Répondre au vieillissement des installations existantes : concevoir une station moderne et innovante

- **Renouveler et sécuriser les ouvrages et équipements** pour améliorer les performances épuratoires et énergétiques
- **Utiliser des matériaux de qualité**, biosourcés, adaptés nouvelles normes constructives (sismicité, règles européennes,...)
- **Sécuriser les équipements électriques** (groupes électrogènes, armoires électriques,...)
- **Améliorer la sécurité du travail des exploitants** et des installations pour garantir des interventions dans des conditions optimales (ergonomie, doublement des filières de traitement et des équipements stratégiques...)
- **Déporter la station** pour éviter un site en zone inondable
- **Faire de l'installation une vitrine de la pédagogie** (visite de site, circuit pédagogique, ouverture au grand cycle de l'eau, biodiversité...) **et de l'innovation industrielle** (pilote, espace dédié pour la R&D,...)

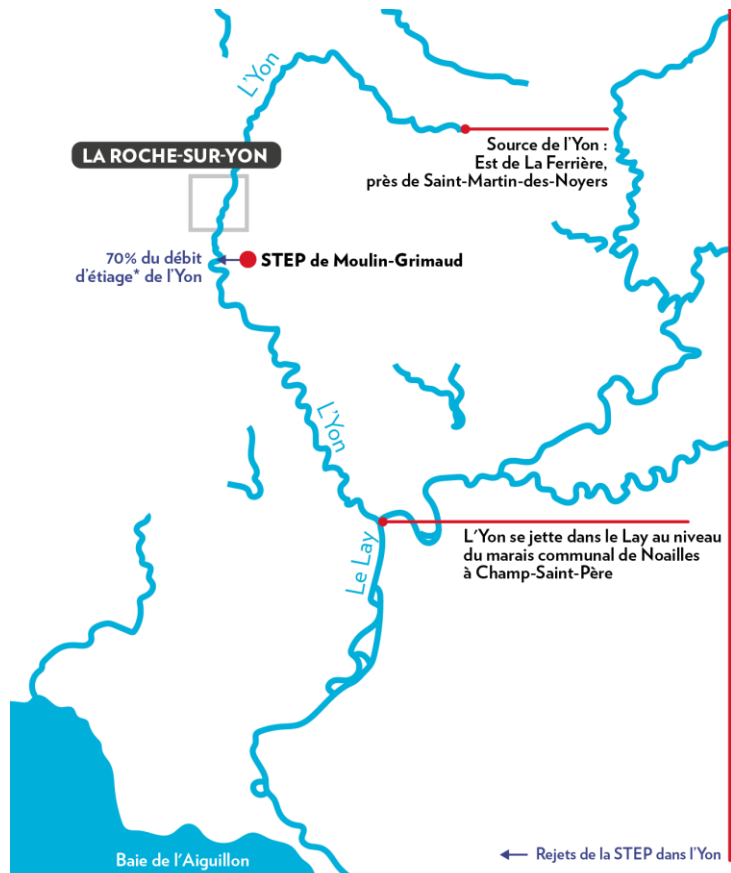
Adapter le dimensionnement à un territoire attractif

- **Estimer le dimensionnement à horizon 40 / 50 ans** tenant compte
 - /// des zones à raccorder l'assainissement collectif (zonage d'assainissement approuvée en 2020)
 - /// de l'augmentation de la population communautaire (données INSEE 2020 +4 250 habitants depuis 2014) en lien avec l'attractivité du territoire.
- **Répondre aux enjeux d'évolution des volumes et de la quantité de pollution rejetés au réseau d'eaux usées** en lien avec la forte attractivité économique du territoire
- **Viser le 0 rejet dans le milieu naturel** (avec un futur débit maximum de 48 000 m³/j vs 12 000 m³/j actuellement) et prendre en compte les désordres hydrauliques
- **Anticiper l'avenir avec une unité de méthanisation** en capacité de gérer les boues d'épuration des autres stations d'épuration communautaires.

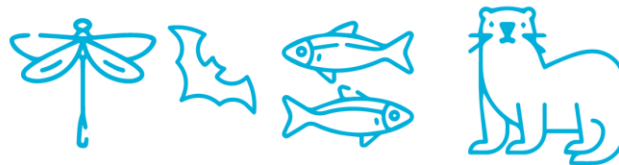
Evolution démographique du territoire communautaire

	/// 2008	/// 2013	/// 2019
Population	88 350	93 148	97 771

Cartographie des rejets



Nombreuses espèces remarquables (loutre, genette, libellule, chauve-souris, brochet, etc.) dans l'environnement autour de l'Yon



La qualité des habitats se dégrade de l'amont vers l'aval, par le manque d'oxygénation du milieu et par les pollutions accidentelles de type industriel ou déversement d'eaux usées, chroniques en raison des rejets d'effluents domestiques (non-conformité des branchements) et agricoles. En effet, la qualité de l'eau dans la rivière Yon est principalement menacée par ces pollutions qui impactent la vie piscicole et par extension l'ensemble des usages.

Les caractéristiques du projet

Les caractéristiques de la méthanisation prévue dans la nouvelle station d'épuration

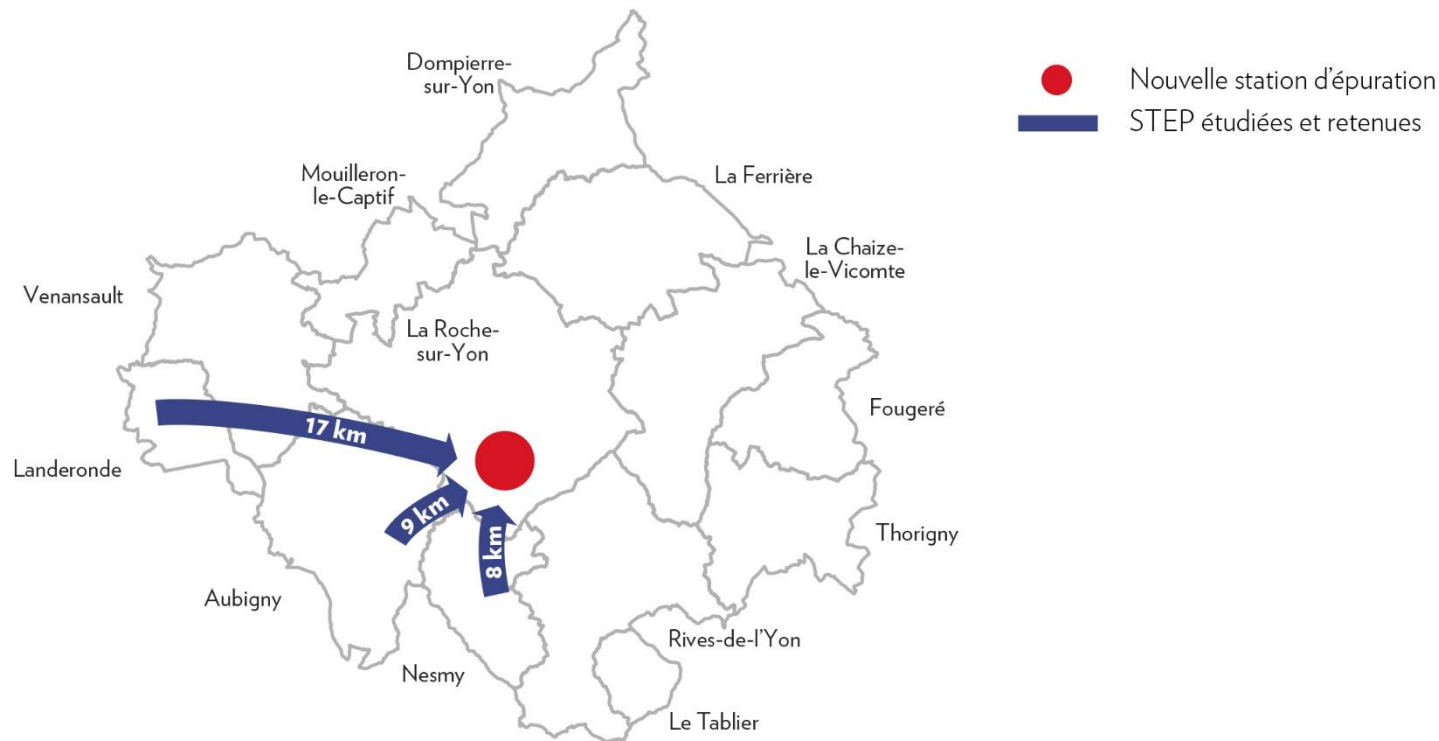
- En sortie de méthanisation, le digestat sera centrifugé avant d'être séché puis valorisé thermiquement.
- Les concentrats (eau extraite suite à la déshydratation) seront renvoyés en tête de la station d'épuration pour assurer leur traitement au même titre que les eaux usées. Les condensats issus du séchage des boues seront également renvoyés en tête de la station.
- De plus, l'ensemble des normes constructives imposées par la législation et décrites précédemment seront respectées ou dépassées.

Les intrants admis en méthanisation

- Les boues primaires et biologiques de la station ;
- Les graisses issues de la station ;
- Les boues issues d'autres stations d'épuration communautaires ;
- Les graisses issues d'autres stations d'épuration communautaires ;
- Les graisses issues des réseaux d'assainissement par voie de convention.

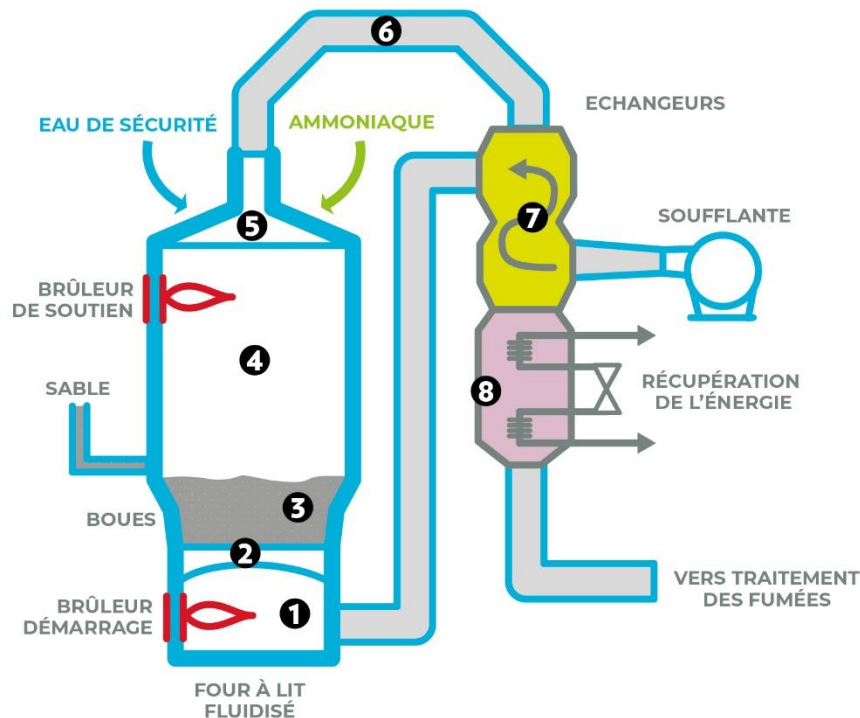
Aucun intrant agricole ou végétal ne sera utilisé.

Transferts de boues depuis d'autres sites



La valorisation thermique

- Le procédé pourra être de type à lit de sable fluidisé, l'un des procédés les plus utilisés. Le principe est de mettre en suspension dans le four un mélange de combustible (les boues en l'espèce) et un matériau inerte (du sable) par injection d'air chaud à la base du four.



- 1 Boîte à vent (injection d'air de fluidisation à 650°C)
- 2 Voûte de fluidisation (répartition de l'air de fluidisation)
- 3 Lit stable fluidisé
- 4 Chambre de post combustion (850°C)
- 5 Voûte supérieure
- 6 Carneau réfractorisé (transport des fumées)
- 7 1^{er} échangeur de chaleur (préchauffage de l'air de fluidisation)
- 8 2^{ème} échangeur de chaleur (refroidissement complémentaire des fumées)

Les transformations sur le réseau

- Réalisation d'une nouvelle chambre de jonction et d'un nouveau siphon sous l'Yon (doublé)
- Construction d'un bassin tampon sur la parcelle de l'actuelle STEP
- Construction d'un poste de relèvement général, couplé au bassin tampon, permettant de transférer les effluents jusqu'au nouveau site
- Réalisation d'un réseau de transfert des eaux brutes entre les deux sites, en empruntant le tracé de la route de la Potinière
- Réalisation d'un nouveau point de rejet des eaux traitées, en contrebas de la future station d'épuration

Les études réalisées et en cours

Les études réalisées

- Diagnostic des réseaux d'assainissement des eaux usées de La Roche-sur-Yon Agglomération avec des campagnes de mesures de nappe basse en 2016 et de nappe haute
- Diagnostic et évolution de la STEP de Moulin-Grimaud
- Etude d'acceptabilité du milieu récepteur, des cours d'eau de l'Yon et de l'Ornay
- Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition de la STEP actuelle de Moulin-Grimaud et du transformateur
- Rapport du diagnostic amiante et HAP sur les enrobés de la STEP actuelle de Moulin-Grimaud
- Etude détaillée de l'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz pour un projet de STEP à La Roche-sur-Yon réalisée par GRDF
- Zonage d'assainissement des eaux usées de La Roche-sur-Yon Agglomération

Les études en cours de réalisation

- Étude faune-flore et diagnostic des zones humides (débuté en octobre 2021)
- Etude réglementaire pour le transfert des eaux usées du système d'assainissement de La Michelière à Mouilleron-le-Captif vers le système d'assainissement de la nouvelle station doit commencer début 2023

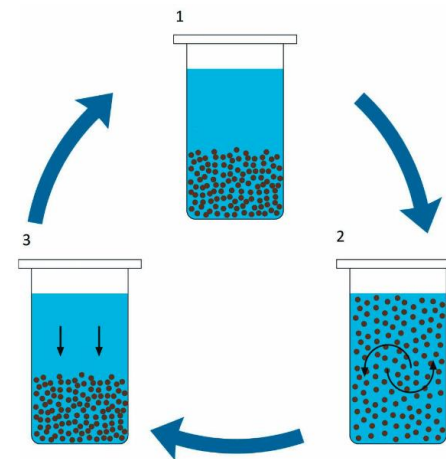
Etat de l'art du traitement des eaux

D – ÉTAT DE L'ART DU TRAITEMENT DES EAUX

D.2 – Boues granulaires (BG)

S5

S6



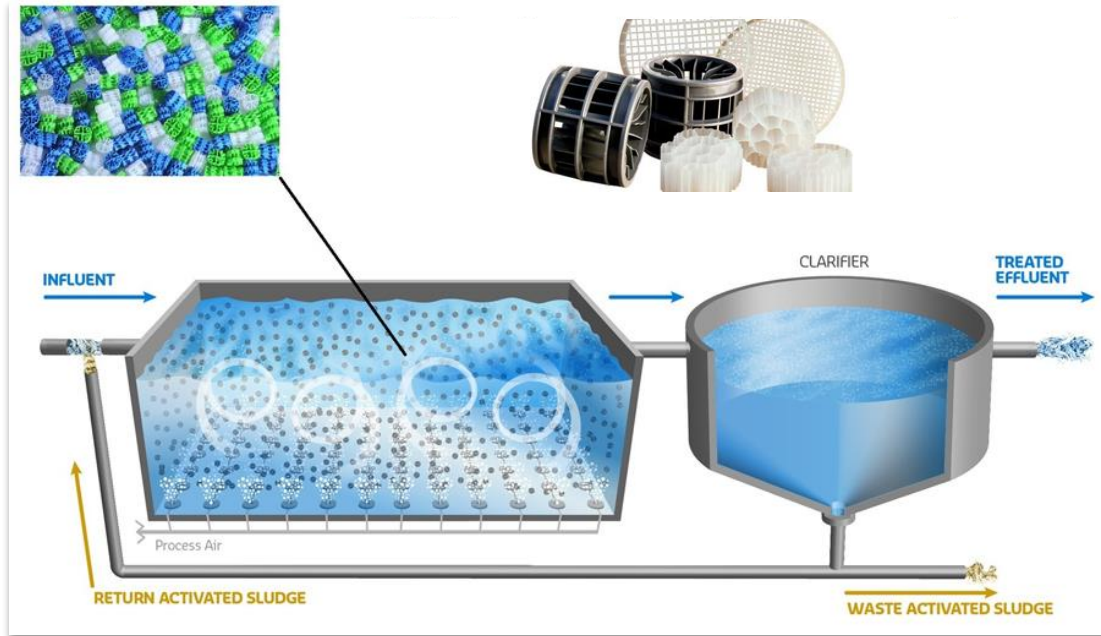
➔ Procédé favorisant la compacité des ouvrages
sans dérive des CAPEX et OPEX

STEP de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : 102 000 EH

D – ÉTAT DE L'ART DU TRAITEMENT DES EAUX

D.3 – Réacteur à culture fixée fluidisée (MBBR)

S8



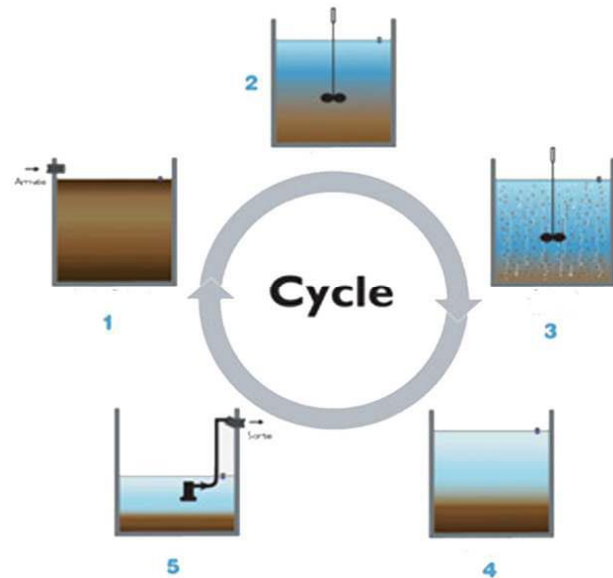
➔ Procédé assez compact

Avec tertiaire											
	PERFORMANCES		MATURITÉ TECHNIQUE		EXPLOITABILITÉ		EMPRISE FONCIÈRE		CAPEX		OPEX
●●●●●		●●●		●●●●		●●●●		●●●		●●●●	

D – ÉTAT DE L'ART DU TRAITEMENT DES EAUX

D.4 – Réacteur biologique séquentiel (SBR)

S8



➔ Procédé « intermédiaire » en
emprise entre les boues activées
faible charge et les procédés
compacts



D – ÉTAT DE L'ART DU TRAITEMENT DES EAUX

D.5 – Bioréacteur à membranes (BRM)

S7



OPEX fortement pénalisé par :

→ **Consommation d'énergie très élevée**

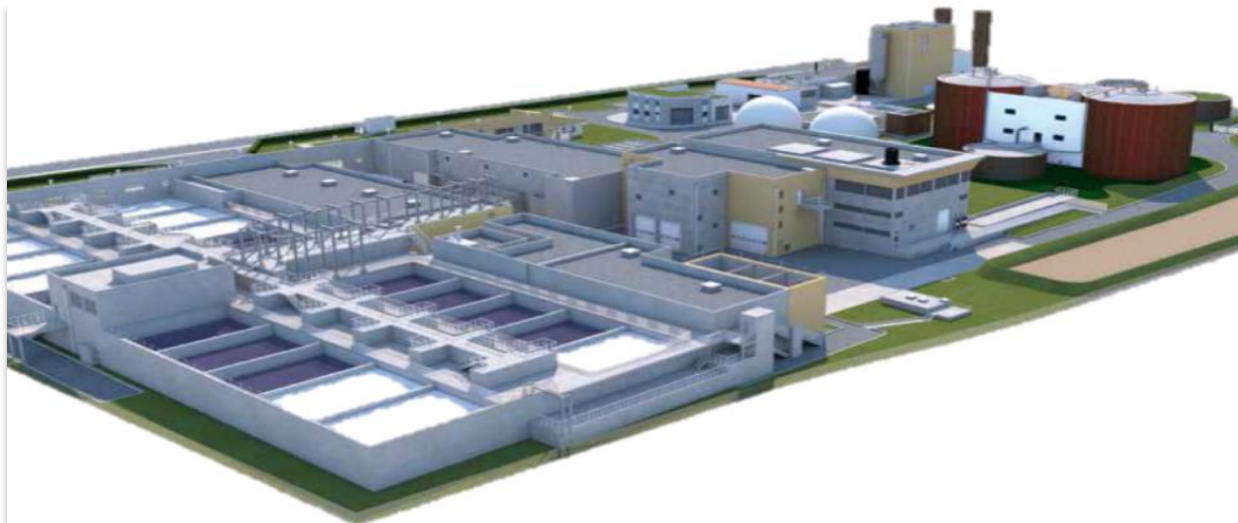
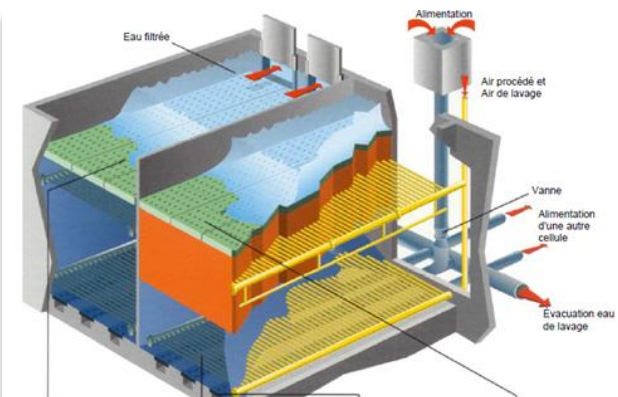
→ **Renouvellement des membranes**

→ Procédé peu adapté aux installations recevant un débit élevé

STEP d'Avranches : 40 000 EH

D – ÉTAT DE L'ART DU TRAITEMENT DES EAUX

D.6 – Biofiltres (BF)



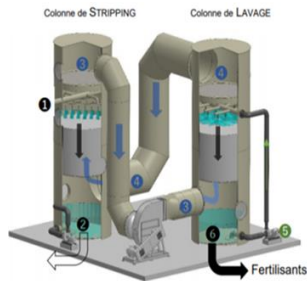
→ Procédé **favorisant la compacité des ouvrages** mais présentant un **impact sur les CAPEX et OPEX (exploitation « pointue »)**

STEP du Mans : 365 000 EH

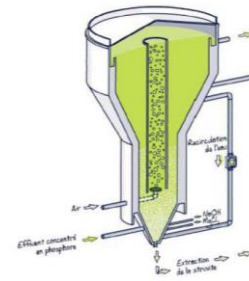
D – ÉTAT DE L'ART DU TRAITEMENT DES EAUX

D.6 – Biofiltres (BF)

Récupération d'azote dans les concentrats de digestats



Récupération de phosphore dans les concentrats de digestats



Le milieu naturel et la protection de la ressource en eau



- Réduire les entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées (programme de travaux)
- Réduire les déversements au milieu naturel
- Améliorer la qualité des rejets par le renouvellement et/ou l'amélioration de performances épuratoires

Les impacts sur la circulation routière

- La méthanisation permet de **réduire le volume de boues** à traiter en aval d'environ 30%
- La valorisation thermique permet de **réduire le nombre de camions** par la suppression des circulations liées à l'épandage
- Transfert de boues depuis d'autres sites (Landeronde, Aubigny et Nesmy) : flux d'environ 5 camions par semaine
- Au total, passage d'environ 75 camions par mois aujourd'hui à environ **60 camions par mois demain**

La réduction des nuisances sonores et olfactives

- 
- A colorful illustration of a town with various buildings, including a church with two towers, situated on a green hill. A blue river flows from the town towards the right. The sky is light blue with a large yellow sun and some white clouds. In the foreground, there are green fields and a small figure of a person walking. On the right side, there is a small grey building with blue windows.
- Les équipements bruyants seront **capotés** et situés dans des **locaux fermés**.
 - Des solutions de **désodorisation**/ traitement de l'air seront mises en place.
 - Les états initiaux acoustiques et olfactifs ont été réalisés au cours du 1^{er} semestre 2023 → Etudes d'impact acoustique et olfactif **en cours de réalisation** par les entreprises retenues.

Les impacts sur la qualité de l'air et la réduction des risques technologiques

- Mesures de contrôle des émissions
- Procédés de **traitement des fumées** (filtration, électrofiltration, lavage chimique, etc).
- **Réduction des gaz à effet de serre** par une diminution du nombre de camions : 60 camions/mois demain (au lieu de 75 camions/mois aujourd'hui avec l'épandage)
- Une **distance obligatoire de 200 m** entre les installations de méthanisation et les habitations



Les engagements de La Roche-sur-Yon Agglomération à l'issue de la concertation préalable

Concertation préalable : les engagements de La Roche-sur-Yon Agglomération (1/2)

- Décider de retenir l'accès nord par la rue Bunsen et de décaler l'accès pompier vers l'Ouest du parcellaire
- Rester particulièrement attentif au traitement optimal des nuisances sonores et olfactives dans la sélection du projet retenu à l'issue du MPGP
- Porter le bilan des garants ainsi que celui du maître d'ouvrage à la connaissance des candidats du MPGP
- Rendre public le projet retenu à l'issue de la procédure du MPGP
- Continuer la réflexion pour la réalisation et l'entretien des cheminements doux autour de la future station ainsi que le circuit pédagogique
- Poursuivre l'information sur le projet, via le site internet du projet qui est maintenu, et au fur et à mesure de l'avancement du projet ;

Concertation préalable : les engagements de La Roche-sur-Yon Agglomération (2/2)

- Indiquer la composition des eaux rejetées envisagée en publiant les résultats de la démarche RSDE et se conformer aux évolutions potentielles des textes réglementaires français et européens
- Concevoir, en partenariat avec le groupe de travail micropolluants, une campagne d'information et de sensibilisation aux enjeux des micropolluants dans les eaux usées à destination du grand public
- Poursuivre le dialogue à travers trois dispositifs :
 - Le maintien du formulaire de contact sur le site internet du projet
 - La mise en place d'un comité de suivi du projet, associant les parties prenantes (riverains, associations, acteurs économiques, etc.)
 - La mise à disposition du numéro de téléphone sur service eau assainissement aux questions liées au projet